

Gimel, le 30 septembre 2024

**CONSEIL COMMUNAL  
DE GIMEL**

## **Rapport de la commission des finances (CoFin)**

### **Sur le préavis municipal 08-2024 "Arrêté d'imposition pour l'année 2025"**

**Présidente:** Mme Doris CHRISTEN  
**Rapporteur:** M. Florian MAGNIN  
**Commissaires:** Mme Déborah BIGNENS, MM. Daniel EGLI et Jean-Marie PASCHE  
**Séance du :** Échanges par courriels

Madame la Présidente du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances a adressé une liste de questions par courriel à M. Philippe REZZONICO, Syndic, que nous remercions pour les réponses apportées à la suite de celle-ci.

#### **Observations de la CoFin**

##### Introduction

La CoFin a demandé à la Municipalité de la renseigner sur les aspects financier suivants :

- la situation des recettes fiscales de l'année en cours ;
- les prévisions budgétaires pour l'année 2025 ;
- l'actualisation du plan d'investissement quinquennal ;
- l'état actuel des dépenses et subventions liées aux routes

##### S'agissant de la situation des recettes fiscales de l'année en cours

Sur la base des données transmises par la Municipalité, l'état des rentrées fiscales arrêtées à fin septembre 2024 se monte à 3'791'000 fr. A titre de comparaison, les rentrées fiscales 2023, à la même date, se montait à 3'815'000 fr. soit un montant quasiment équivalent.

Bien que l'année 2024 ne soit pas terminée, la Municipalité table sur un exercice qui devrait, vraisemblablement tendre à l'équilibre ou s'avérer légèrement excédentaire.

##### S'agissant des prévisions budgétaires pour l'année 2025

La Municipalité nous informe que les travaux portant sur le projet de budget 2025 débuteront le 8 octobre. Ainsi, à l'heure de la rédaction du présent rapport, notre commission ne dispose pas d'informations sur les perspectives budgétaires 2025.

### S'agissant de l'actualisation du plan d'investissements quinquennal

Le Plan d'investissements affecte indirectement le budget en raison de la charge d'intérêts des nouveaux emprunts, des éventuels frais de fonctionnement des nouveaux investissements ainsi qu'au travers de l'amortissement comptable.

La CoFin a pu obtenir de la Municipalité une actualisation du Plan d'investissements. Pour l'année 2025, ceux-ci sont devisés à 2'215'000 fr. soit 1,3 millions de moins que l'année en cours. Les deux plus gros investissements prévus en 2025 portent sur des préavis déjà acceptés par le Conseil communal à savoir la transformation de l'Hôtel de l'Union ainsi que la réfection du carrefour de la route d'Aubonne.

### S'agissant de l'état actuel des dépenses et subventions liées aux routes

La CoFin a pu obtenir de la Municipalité un document de travail portant sur la planification des routes 2022-2030. Sous l'angle financier, on peut résumer les dépenses comme suit :

#### **Traversée du village (cantonale et communale)<sup>1</sup>**

Coûts estimés des travaux : 2'883'000  
Dépensés à ce jour : 889'224  
Financement : via les investissements  
Subventions : entre 30% et 48%

#### **Village**

Coûts estimés des travaux : 3'050'000  
Dépensés à ce jour : 0  
Financement : 1'750'000 (via les investissements) ; 600'000 (via le budget), 700'000 (mixte)

#### **Chemins agricoles**

Coûts estimés des travaux : 1'450'000  
Dépensés à ce jour : 425'779  
Financement : via le budget  
Subventions : entre 50% et 72%

Sur la base de ce qui précède, on peut estimer le coût de la réfection des routes via le budget de fonctionnement dans une fourchette se situant entre 1,6 mios et 2,3 mios de francs.

## **CONCLUSIONS**

La Municipalité propose le maintien du taux d'imposition pour l'année 2025. Cette proposition rencontre l'assentiment de la CoFin à la condition que l'exercice budgétaire 2025 se situe à l'équilibre. Or, comme indiqué ci-avant, nous ne disposons pas d'informations sur la projection du budget de l'année à venir. Dans ces circonstances, il est difficile pour notre commission de formuler une recommandation.

Vu ce qui précède et sous réserves des assurances que la Municipalité pourra donner au Conseil communal sur la projection budgétaire 2025, la commission des finances vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le préavis 08-2024 comme suit :

*Le Conseil communal décide :*

1. *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 73% de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous Les autres taux d'imposition.*
2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

---

<sup>1</sup> Ne tient pas compte de la réfection de la Grand'Rue entièrement réalisée à ce jour

Pour la commission des finances



Doris CHRISTEN  
Présidente



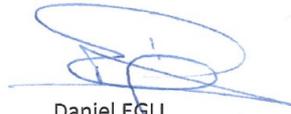
Florian MAGNIN  
Rapporteur



Déborah BIGNENS  
Commissaire



Jean-Marie PASCHE  
Commissaire



Daniel EGLI  
Commissaire :